

PREFECTURE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 12

Date de parution : 11 février 2009

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRE DE LA LOIRE

ARRETE DU 14/01/09 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES COMPETENCES GENERALES ET TECHNIQUES.....3

ARRETE DU 14/01/09 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE.....4

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES DE LA REGION RHONE-ALPES

ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A M. CHRISTIAN MOSCARDINI, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES, CHEF DE L'UNITE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE.....5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRE DE LA LOIRE

**ARRETE DU 29/01/09 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES COMPETENCES
GENERALES ET TECHNIQUES**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire chargé de l'administration de l'Etat dans le département

VU le Code Rural,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de la Consommation,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant Charte de la Déconcentration,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 portant création des Directions Départementales des Services Vétérinaires et modifiant le Décret N° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture,

VU le décret n° 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des Directions Départementales des Services Vétérinaires,

VU le décret n° 2004-374 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 24 février 2005 nommant Monsieur Patrick FERIN, secrétaire général de la préfecture de la Loire,

VU le décret du 5 juillet 2007, nommant M. Christian DECHARRIERE, Préfet de la Loire,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du 22 janvier 2009 nommant Monsieur Christian DECHARRIERE, préfet hors cadre,

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales du 5 octobre 2004 nommant Monsieur Didier PERRE, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral N°09-29 du 23 janvier 2009 portant délégation de signature à Monsieur Didier PERRE, Directeur Départemental des Services Vétérinaires,

SUR proposition de Monsieur Didier PERRE, Directeur Départemental des Services Vétérinaires,

A R R E T E

Article 1^{er} : Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier sus-visé, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier PERRE, la subdélégation de signature est donnée aux chefs de services cités ci-dessous, par ordre de priorité:

1/ Monsieur Didier ROOSE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, directeur adjoint et chef du service sécurité sanitaire des aliments,

2/ Monsieur CULTY Alain, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chargé de missions auprès du directeur,

3/Monsieur Maurice DESFONDS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service de santé et protection animales,

4/Madame Geneviève CASCHETTA, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement,

Monsieur Florent ROBERT, ingénieur des Ponts et Chaussées, secrétaire général de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, et son adjointe, Madame Annie TRUCHET, attachée d'administration, pour toutes décisions relatives aux parties « personnel » et « gestion des moyens du service » visées dans l'article 1.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Fait à Saint-Etienne, le 29 janvier 2009

**Pour le Secrétaire général de la Loire
chargé de l'administration de l'Etat dans le
département de la Loire
Le Directeur Départemental
des Services Vétérinaires
signé: Didier PERRE**

ARRETE DU 14/01/09 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire chargé de l'administration de l'Etat dans le département

- Vu le code des marchés publics,
 - Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée par le décret n°98-81 du 11 février 1998 et par la loi n°99-209 du 19 mars 1999,
 - Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 - Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
 - Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005,
 - Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
 - Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant Charte de la Déconcentration,
 - Vu le décret n°2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des Directions Départementales des Services Vétérinaires,
 - Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements,
 - Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
 - Vu le décret du 24 février 2005 nommant Monsieur Patrick FERIN, secrétaire général de la Préfecture de la Loire,
 - Vu le décret du 5 juillet 2007 nommant Monsieur Christian DECHARRIERE, Préfet de la Loire,
 - Vu l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires,
 - Vu le décret N°2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du Préfet de police de Paris,
 - Vu le décret du 22 janvier 2009 nommant Monsieur Christian DECHARRIERE, préfet hors cadre,
 - Vu l'arrêté du 5 octobre 2004 nommant Monsieur Didier PERRE, Directeur Départemental des Services Vétérinaires,
 - Vu les schémas d'organisation financière pour l'exécution territoriale des programmes indiqués ci-après,
 - Vu l'arrêté préfectoral N°09-30 du 23 janvier 2009 portant délégation de signature à Monsieur Didier PERRE, Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la Loire,
- Sur proposition Monsieur Didier PERRE, Directeur Départemental des Services Vétérinaires,

ARRETE

Art. 1^{er}. – : Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier sus-visé, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier PERRE, la subdélégation de signature est donnée aux chefs de service cités ci-dessous, par ordre de priorité :

- Monsieur Florent ROBERT, ingénieur des Ponts et Chaussées, secrétaire général de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, et son adjointe, Madame Annie TRUCHET, attaché d'administration,
- Monsieur Didier ROOSE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, directeur adjoint et chef du service sécurité sanitaire des aliments,
- Monsieur Alain CULTY, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chargé de missions auprès du directeur,

Art. 2- Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires rendra compte au Secrétaire Général selon les modalités décrites dans la lettre de cadrage du 2 mars 2006.

Art. 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et le Directeur Départemental des Services Vétérinaires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire et dont copie sera adressée au Trésorier Payeur Général.

Fait à Saint-Etienne, le 29 janvier 2009

**Pour le Secrétaire général de la Loire
chargé de l'administration de l'Etat dans le
département de la Loire
Le Directeur Départemental
des Services Vétérinaires
signé: Didier PERRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION
DES FRAUDES DE LA REGION RHONE-ALPES**

**ARRETE DU 27/01/09 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A M. CHRISTIAN MOSCARDINI,
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION
DES FRAUDES, CHEF DE L'UNITE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE**

**Le directeur interrégional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression
des Fraudes de la région Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

Vu l'arrêté préfectoral de la Loire n° 09-45 du 23 janvier 2009 accordant délégation de signature à M. Gérard SORRENTINO, directeur interrégional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la région Rhône-Alpes à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences de son service dans le département de la Loire;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets;

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2007 nommant M. Christian MOSCARDINI, directeur départemental de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à Saint-Etienne (Loire) à compter du 4 juin 2007;

ARRETE

Article 1er : subdélégation de signature est donnée à M. Christian MOSCARDINI, directeur départemental de 1ère classe, chef de l'unité de la Loire de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à Saint-Etienne, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences du service dans ce département, dans les matières ci-après :

prélèvement, analyse et expertise des échantillons;
hygiène et salubrité;
agrément des associations de consommateurs;
conditions de classement des restaurants de tourisme, décisions de classement des hôtels et résidences de tourisme, des meublés, des villages de vacances, des offices de tourisme et syndicats d'initiative et agréments des villages de vacances prévus au code du tourisme.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MOSCARDINI, la même subdélégation sera exercée par M. Michel BOSC, directeur départemental de 2ème classe;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOSC, la même subdélégation sera exercée par Mme Isabelle COLLIN, inspectrice principale;

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture de la Loire et le directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2009

Pour le Préfet

et par délégation, Le directeur interrégional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la région Rhône-Alpes
signé: Gérard SORRENTINO